

Comité Syndical du 12 février 2020

Délibération n°06/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le douze février à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 27 janvier 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, François Nebout, Didier Jobit, Jacques Chabot, Philippe Bouty, Didier Villat, William Jacquillard, Mathieu Hazouard, Daniel Sauvaitre, Xavier Bonnefont et François Elie.

Mesdames Jeanne Filloux, Marie-Claude Guionnet, Annette Feuillade et Danielle Chauvet.

Membres absents ou excusés : Messieurs Samuel Cazenave, Jérôme Sourisseau et Jean-Hubert Lelièvre.

Mesdames Martine Pinville et Fabienne Godichaud.

Membres consultatifs présents : Monsieur Andreas Koch et Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Daniel Braud et Madame Cécile François.

Objet : Soutien au projet de recherche « Conditions de vie des auteurs de bande-dessinée francophone en Charente et effets de champ » mené par l'Université de Limoges – Année 2

Par délibération n°39 du 23 septembre 2019, le Comité Syndical du Pôle Image Magelis a validé le soutien au projet de recherche « Conditions de vie des auteurs de bande-dessinée francophone en Charente et effets de champ » pour une durée de deux ans.

La convention qui a été établie au titre des années 2019 et 2020 prévoit que le principe du financement pour la deuxième année soit remis au vote.

Le montant sollicité pour l'année 2020 est de 5000 € (identique au montant 2019).

Pour rappel, l'Université de Limoges, via l'association Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines (LRSH), mène un projet de recherche dont le but est de permettre de mieux circonscrire le champ professionnel, de comprendre son niveau d'autonomie et de mieux rendre compte des logiques d'insertion et de mobilité professionnelle des auteurs à la fois de manière générale et à un niveau plus local.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Mieux connaître les conditions de vie et les carrières des auteurs de bande-dessinée
- Déterminer le poids du territoire et des instances territoriales dans l'ancrage local des auteurs
- Mesurer les transferts de compétence et la polyvalence au sein des domaines d'activité des auteurs de bande dessinée et donc l'autonomie relative du champ de la bande dessinée.

Ce projet est mené par deux chercheurs : Sylvain Aquatias, sociologue, chercheur au laboratoire GRESCO de l'Université de Limoges et Alain François, chercheur en histoire visuelle contemporaine, non rattaché à l'Université.

Le projet de recherche s'étale sur 30 mois environ. Le recensement des auteurs a commencé en 2018. Les entretiens et la rédaction du rapport doivent s'étaler sur les années 2019 et 2020.

Le budget prévisionnel global du projet de recherche est évalué à 31 670 €.

La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ainsi que GrandAngoulême sont également partenaires du projet. Leur participation financière s'élève respectivement à 2000 € et 8000 €.

Ce projet répond à plusieurs objectifs du Pôle Image :

- Apporter son soutien aux auteurs locaux de bande-dessinée et pour cela mieux connaître leurs conditions d'exercice,
- Renforcer le positionnement d'Angoulême et de la Charente comme territoire de création et d'accueil d'auteurs,
- Réaffirmer la place centrale du territoire dans la bande-dessinée en devenant un lieu d'expérimentation pour la conduite d'une étude sociologique unique,
- Renforcer les liens avec les universités régionales et le soutien à la recherche.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (15 présents / 15 votants / 15 voix « pour ») :

- réitèrent leur soutien à ce projet de recherche mené par l'Université de Limoges via l'association Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines (LRSH) ;
- acceptent le versement de la subvention d'un montant de 5 000 € au titre de l'année 2020 à l'association LRSH;
- autorisent monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 17 janv. 2020
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 17 janv. 2020
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 17 janvier 2020

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

